



**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/40

QUESTION N°26

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL EN CHARGE DE LA CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE, LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT ET LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

**L'an deux mille vingt-six
Le huit avril
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} avril 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Eric BOSC - Mathilde MISLIN - Patrick MURCIA - Annie METAY
Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ - Valéry BOCZ - Sandrine VIBOUD - Fabrice BERLEMONT
Niarale TRAORE – Jocelyne HAMON - Pascal SICRE - Axel OUHSAIN - Murielle SIMON
Carole ANNEQUIN - Arnaud CHAILLOU - Christophe BATAIS - Kaddra ZAZOUI
Alexandre KARP - Séverine MARCO - Nicolas PASTUR - Marcel BOTTALICO
Sonia DOS SANTOS - Prisca AUGUSTIN - Karlson TABE AYUKNCHONG
Claude CAUËT - Dominique MORIN - Jean-Claude CHEVRIER
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Fahed HADJI - Amélie SANDRIN – Christophe CONNAN

ÉTAIENT ABSENTE ET REPRÉSENTÉE :

Marie-Françoise JOLLY a donné procuration à Claude CAUËT

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Alexandre KARP

M. Eric BOSC, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 33

N°D2026_40 – ADMINISTRATION GENERALE / Désignation des délégués du Conseil Municipal en charge de la Convention communale de coordination entre la police municipale, les forces de sécurité de l'Etat et le Procureur de la République

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la convention de coordination communale de coordination entre la police municipale, les forces de sécurité de l'Etat et le Procureur de la République,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité de désigner un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant du Conseil Municipal en charge de la Convention communale de coordination entre la police municipale, les forces de sécurité de l'Etat et le Procureur de la République,

Considérant les candidatures de M. Eric BOSC en qualité de délégué titulaire et de M. Valéry BOCZ en qualité de de délégué suppléant en charge de la Convention communale de coordination entre la police municipale, les forces de sécurité de l'Etat et le Procureur de la République ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **RENONCER** au scrutin à bulletin secret
- ✓ **DESIGNER** pour assurer le suivi de la Convention communale de coordination entre la police municipale, les forces de sécurité de l'Etat et le Procureur de la République :
 - Délégué titulaire : M. Eric BOSC
 - Délégué suppléant : M. Valéry BOCZ.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 10 AVRIL 2026**

Transmis en Préfecture le : 13/04/2026
Publié(e) le : 13/04/2026
Exécutoire le : 13/04/2026

LE MAIRE

M. Eric BOSC

